

SÉANCE DU 2 MAI 2022

L'an 2022, le 2 Mai, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 27 Avril 2022

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, RHENY Raymond, LE MENER
François, POUSSE Pascal, ZAARAOUI Omar, GAULT Jean-Philippe,
POUSSE Olivier, BELLANGER Roland

Absents : Mme BIGOT Elisabeth, excusée, donne pouvoir à Mme CHARDON Catherine
Mr BISSON Grégory

Secrétaire : Mr POUSSE Pascal

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 4 Avril 2022. Une observation a été faite sur la délibération 2022-022, il faut lire « d'adhérer au centre de loisirs de Landes-le-Gaulois » au lieu « d'adhérer ou non au centre de loisirs de Landes-le-Gaulois ».

2022-028 – Parcelle Gabilleau

Monsieur François BORDE informe qu'il a rencontré Mr BURY Nicolas, exploitant agricole. Il a son bâtiment agricole situé au 1 Rue de la Gare. Celui-ci lui demande si la commune pourrait lui vendre une partie de la parcelle AE 6 qui est située à côté de son bien. Cette parcelle est utilisée par les agents techniques pour stocker le calcaire, et autres fournitures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, 4 Voix Pour – 9 Voix Contre – 0 Voix d'Abstention de ne pas vendre une partie de la parcelle AE 6 à Mr BURY Nicolas. Cette parcelle peut servir dans les années à venir pour agrandir le local des services techniques.

2022-029 – Voltige

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier reçu de la SemOp – Aéroport Blois-Le Breuil concernant les évolutions de voltige en piste 02/20, les jours fériés et de week-end. Avec l'accord de l'aviation civile, cette activité serait réalisable, sous réserve de l'autorisation de la SemOp, et dans le respect de procédures extrêmement rigoureuses, les samedis de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h, et uniquement sur l'axe 12/30 (axe de piste revêtue).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la mise en œuvre de cette solution (Pour : 12 – Contre : 1 – Abstention : 0) selon le respect de procédures extrêmement rigoureuses, les samedis de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h, et uniquement sur l'axe 12/30 (axe de piste revêtue) pour stopper les évolutions de voltige « sauvages » et à les positionner dans un cadre réglementaire.

2022-030 – Modification Prix des Lots – Lotissement Les Coulisses

Monsieur le Maire informe que suite aux modifications suivantes, concernant les parcelles de terrains situées sur le Lotissement Les Coulisses, à savoir : la numérotation des lots et la superficie de certaines parcelles sur le plan du permis d'aménager, il serait souhaitable d'annuler la délibération 2021-042 et de réexaminer les tarifs.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix des lots comme suit (voir plan ci-joint) :

- Lot A : 30 000 € pour 346 m²
- Lot 5 : 45000 € pour 517 m²
- Lot 6 : 45000 € pour 513 m²
- Lot 9 : 44000 € pour 508 m²
- Lot 10 : 65000 € pour 774 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération 2021-042 du 4 Octobre 2021
- de fixer les tarifs comme ci-dessus.

Divers

- Mr le Maire rappelle que la cérémonie du 8 Mai a lieu à 11 h 15 derrière la mairie à la stèle. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.
- Mr le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 Juin 2022. Il faut établir le bureau de vote.
- Mr le Maire informe qu'un conseiller de l'entreprise VOLTALIS sera sur le territoire de la commune, à compter du 3 Mai 2022, pour proposer aux habitants chauffés au tout électrique de s'équiper de boîtiers d'économies d'énergie innovants et 100 % gratuits. Agglopolys soutient l'initiative de l'entreprise VOLTALIS.
- Mr le Maire informe qu'il a été contacté par Orange Business Services pour modifier notre contrat pour un accès supérieur à la téléphonie. Ce changement a un coût de 139,09 €TTC. Nous devons aussi payer lors de l'accès à la fibre.
- Mr FARNIER Dominique informe que les travaux du logement au 9^E Route de Vendôme vont commencer le Mercredi 4 Mai 2022.
- Mr le Maire informe que l'enquête publique concernant le PLUI-HD va se dérouler du 16 Mai 2022 jusqu'au 24 Juin 2022. Les avis ont été affichés dans les panneaux d'affichage.
- Mme RIGAULT Caroline informe que le restaurant de la commune devrait ouvrir début Juin 2022.
- Mr le Maire informe que Mme DASSONVILLE, Directrice de l'Ecole, souhaite installer un poulailler à l'école. Le conseil municipal est d'accord.
- Mme FORTIN Colette informe que l'achat pour les terrains de Mme Jacquet ne sont toujours pas signé chez le notaire.
- Mr RHENY Raymond informe que nous avons changé d'entreprise pour les travaux

de poutres de rives au Chemin de la Laiterie. L'entreprise COLAS nous a informé que le montant des travaux était augmenté par rapport au devis. Nous avons demandé un nouveau devis à l'entreprise BARBOSA et le devis est correct. Les travaux se feront en deux tranches (2022 et 2023)

- Mr ZAARAOUI Omar demande si l'on ne peut pas faire un marquage horizontale « 30 » à l'entrée du bourg côté Blois. Les voitures roulent très vite.
- Mr le Maire informe que Mr BRINDEAU Pascal tiendra une permanence le Mercredi 25 Mai 2022 en mairie à 14 h.
- Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a de nouveau rencontré les services de la Préfecture pour une mise en place d'une Maison France Services, avec les communes environnantes. La préfecture doit contacter les autres communes du secteur pour leur proposer de faire un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).
- Mme FORTIN Colette informe que le chapeau du mur du fond de l'ancien cimetière est en train de partir. Cela risque de tomber sur les concessions. Et qu'il y a une fissure dans le mur du nouveau cimetière. Il a été décidé que les services techniques devraient faire le nécessaire.
- Mme CHARDON Catherine a demandé où en était le plan de sauvegarde.
- Une remarque a été faite de plusieurs élus concernant les structures topiaires sur le rond-point, que cela n'était pas joli. Mr le Maire informe que nous n'avons peut-être pas mis les bonnes plantes pour ces structures. Nous attendons un devis de la société qui travaille avec SCULPTURAL 3D.

Fin de la séance à 20 h 30